

ORDRE DE VENTE DE PARTS

Confrontation trimestrielle

Validité 12 mois à compter de la date d'inscription sur le carnet d'ordres

Ordre à retourner :

- Par courrier recommandé avec AR à La Française - Service Clients Associés – 128 boulevard Raspail, 75006 Paris
- Par mail à serviceclient@la-francaise.com (option du message intégrant une demande de notification de réception et de lecture)
- Par lien sécurisé, merci de contacter le service client par email ou par téléphone 01 53 62 40 60

Conditions de validité de l'ordre au verso

N° associé(e)

N° D'ORDRE :
(à remplir par la société de gestion)

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme ☐ Indivision
☐ Société - N° Siret :

Nom (ou raison sociale).....
Nom de naissance
Prénoms
Adresse
Code postal..... Ville.....
Pays Téléphone
E-mail.....
Date et lieu de naissance

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme ☐ Indivision
☐ Société - N° Siret :

Nom (ou raison sociale).....
Nom de naissance
Prénoms
Adresse
Code postal..... Ville.....
Pays Téléphone
E-mail.....
Date et lieu de naissance

Situation de famille : ☐ Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e)

Régime matrimonial : ☐ Sans contrat, communauté légale ☐ Contrat communauté universelle
☐ Contrat séparation de biens ☐ Participation aux acquêts

Souhaite vendre mes parts de SCPI selon les détails ci-dessous :

Indiquer le nom de la SCPI :			
Nombre de parts	Prix minimum offert (€)/part ⁽¹⁾	Somme nette/part me revenant (€)	Somme nette totale ⁽²⁾ me revenant
A	B	C = B x 0,94	A x C

(1) Commission de cession incluse (5 % HT soit 6 % TTC)

(2) Avant prélèvement de l'impôt dû en cas de plus-value constatée lors d'une transaction

Détenues actuellement en : ☐ pleine propriété ☐ démembrement (voir conditions au verso)

J'ai bien noté que :

- sauf mention contraire, la transaction porterait sur la totalité ou une partie des parts mentionnées ci-dessus.

Information pour la déclaration fiscale de cession de parts

(renseignement obligatoire pour toute personne physique assujettie à l'impôt sur le revenu – IR)

Adresse de la recette des impôts de mon domicile :

Résidence fiscale : ☐ France et DOM ☐ TOM ☐ UE ☐ Hors UE

Désignation des parts à céder, en cas de réalisation partielle de votre ordre, les parts les plus anciennes seront cédées en priorité :

SCPI	Date d'acquisition à titre onéreux ou à titre gratuit	Nombre de parts	Montant unitaire (€)	Montant total à prendre en compte (€)

En cas de vente de mes parts, je déclare être informé(e) que ces éléments seront utilisés pour l'établissement, par La Française, de la déclaration de "plus-value sur la cession de droits sociaux" et le calcul du montant de l'impôt dû en cas de plus-value constatée.

Sur la base de ces informations, je donne tous pouvoirs à La Française d'effectuer en mon nom, toutes les formalités consécutives à mon ordre, notamment l'enregistrement de la transaction auprès du Trésor Public, la déclaration de plus-value et le paiement, le cas échéant, de l'impôt dû.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de validité décrites ci-dessous et être informé(e), qu'en cas de plus-value constatée lors de la cession, le montant de l'impôt dû sera directement prélevé par La Française sur la somme nette me revenant.

Fait à Signature(s)⁽³⁾ :
Le

(3) Vente en démembrement : signature du nu-propriétaire et de l'usufruitier ; vente en communauté : signature obligatoire des deux époux ; vente en indivision : signature de tous les indivisaires ou du représentant dûment désigné par les co-indivisaires (pouvoir autorisant la vente à joindre). En cas de vente par notaire en charge de la succession, apposer le cachet de l'Etude et signature du notaire.

CONDITIONS DE VALIDITÉ DE L'ORDRE

Pour être valide, votre ordre de vente doit répondre aux conditions générales de validité et particulières décrites ci-dessous :

Conditions générales :

- L'ordre doit être dûment rempli et signé, en particulier le cadre réservé aux informations pour la déclaration fiscale de cession des parts.
- En cas de nantissement des parts, joindre l'accord de la banque ou la main levée
- Pour les Personnes Physiques : pièce d'identité en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, RIB
- Pour les Personnes Morales : extrait k-bis de moins de 3 mois, statuts, pouvoir du signataire et sa pièce d'identité en cours de validité, RIB de la société

Conditions particulières :

- en cas de démembrement de propriété et sauf procuration jointe, l'ordre doit être signé conjointement par le nu-propriétaire et l'usufruitier.
- en cas d'indivision, l'ordre doit être signé soit par le mandataire dûment désigné, soit par l'ensemble des co-indivisaires.
- en cas de divorce depuis l'acquisition des parts, joindre une copie du jugement de divorce.
- en cas de décès de l'un des conjoints depuis l'acquisition des parts, joindre une copie de dévolution successorale et le justificatif d'attribution de partage.

La société de gestion tient à disposition l'état du carnet d'ordres, sur simple demande par e-mail ou par courrier ou sur le site www.la-francaise.com –sur lequel figurent les cinq prix offerts les plus hauts à l'achat et les cinq prix offerts les plus bas à la vente avec les quantités correspondantes –, la valeur de réalisation, le dernier dividende annuel distribué ainsi que le montant du dividende prévisionnel.**

**** La Française REM S.A.S. au capital de 1 290 960 € - 399 922 699 RCS Paris**

Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 PARIS

La société de gestion de portefeuille La Française REM a reçu l'agrément AMF n° GP-07000038 du 26/06/2007 et l'Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014.

Les informations contenues dans le présent document feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes pour le compte desquelles sont enregistrées lesdites informations auront la faculté d'exercer un droit d'accès et de rectification dudit fichier en s'adressant à La Française par courrier ou par mail à l'adresse dpo@la-francaise.com.



ORDRE DE VENTE DE PARTS

Confrontation trimestrielle

Validité 12 mois à compter de la date d'inscription sur le carnet d'ordres

Ordre à retourner :

- Par courrier recommandé avec AR à La Française - Service Clients Associés – 128 boulevard Raspail, 75006 Paris
- Par mail à serviceclient@la-francaise.com (option du message intégrant une demande de notification de réception et de lecture)
- Par lien sécurisé, merci de contacter le service client par email ou par téléphone 01 53 62 40 60

Conditions de validité de l'ordre au verso

N° associé(e)

N° D'ORDRE :
(à remplir par la société de gestion)

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme ☐ Indivision
☐ Société - N° Siret :

Nom (ou raison sociale).....
Nom de naissance
Prénoms
Adresse
Code postal..... Ville.....
Pays Téléphone
E-mail.....
Date et lieu de naissance

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme ☐ Indivision
☐ Société - N° Siret :

Nom (ou raison sociale).....
Nom de naissance
Prénoms
Adresse
Code postal..... Ville.....
Pays Téléphone
E-mail.....
Date et lieu de naissance

Situation de famille : ☐ Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e)

Régime matrimonial : ☐ Sans contrat, communauté légale ☐ Contrat communauté universelle
☐ Contrat séparation de biens ☐ Participation aux acquêts

Souhaite vendre mes parts de SCPI selon les détails ci-dessous :

Indiquer le nom de la SCPI :			
Nombre de parts	Prix minimum offert (€)/part ⁽¹⁾	Somme nette/part me revenant (€)	Somme nette totale ⁽²⁾ me revenant
A	B	C = B x 0,94	A x C

(1) Commission de cession incluse (5 % HT soit 6 % TTC)

(2) Avant prélèvement de l'impôt dû en cas de plus-value constatée lors d'une transaction

Détenues actuellement en : ☐ pleine propriété ☐ démembrement (voir conditions au verso)

J'ai bien noté que :

- sauf mention contraire, la transaction porterait sur la totalité ou une partie des parts mentionnées ci-dessus.

Information pour la déclaration fiscale de cession de parts

(renseignement obligatoire pour toute personne physique assujettie à l'impôt sur le revenu – IR)

Adresse de la recette des impôts de mon domicile :

Résidence fiscale : ☐ France et DOM ☐ TOM ☐ UE ☐ Hors UE

Désignation des parts à céder, en cas de réalisation partielle de votre ordre, les parts les plus anciennes seront cédées en priorité :

SCPI	Date d'acquisition à titre onéreux ou à titre gratuit	Nombre de parts	Montant unitaire (€)	Montant total à prendre en compte (€)

En cas de vente de mes parts, je déclare être informé(e) que ces éléments seront utilisés pour l'établissement, par La Française, de la déclaration de "plus-value sur la cession de droits sociaux" et le calcul du montant de l'impôt dû en cas de plus-value constatée.

Sur la base de ces informations, je donne tous pouvoirs à La Française d'effectuer en mon nom, toutes les formalités consécutives à mon ordre, notamment l'enregistrement de la transaction auprès du Trésor Public, la déclaration de plus-value et le paiement, le cas échéant, de l'impôt dû.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de validité décrites ci-dessous et être informé(e), qu'en cas de plus-value constatée lors de la cession, le montant de l'impôt dû sera directement prélevé par La Française sur la somme nette me revenant.

Fait à Signature(s)⁽³⁾ :
Le

(3) Vente en démembrement : signature du nu-propriétaire et de l'usufruitier ; vente en communauté : signature obligatoire des deux époux ; vente en indivision : signature de tous les indivisaires ou du représentant dûment désigné par les co-indivisaires (pouvoir autorisant la vente à joindre). En cas de vente par notaire en charge de la succession, apposer le cachet de l'Etude et signature du notaire.

CONDITIONS DE VALIDITÉ DE L'ORDRE

Pour être valide, votre ordre de vente doit répondre aux conditions générales de validité et particulières décrites ci-dessous :

Conditions générales :

- L'ordre doit être dûment rempli et signé, en particulier le cadre réservé aux informations pour la déclaration fiscale de cession des parts.
- En cas de nantissement des parts, joindre l'accord de la banque ou la main levée
- Pour les Personnes Physiques : pièce d'identité en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, RIB
- Pour les Personnes Morales : extrait k-bis de moins de 3 mois, statuts, pouvoir du signataire et sa pièce d'identité en cours de validité, RIB de la société

Conditions particulières :

- en cas de démembrement de propriété et sauf procuration jointe, l'ordre doit être signé conjointement par le nu-propriétaire et l'usufruitier.
- en cas d'indivision, l'ordre doit être signé soit par le mandataire dûment désigné, soit par l'ensemble des co-indivisaires.
- en cas de divorce depuis l'acquisition des parts, joindre une copie du jugement de divorce.
- en cas de décès de l'un des conjoints depuis l'acquisition des parts, joindre une copie de dévolution successorale et le justificatif d'attribution de partage.

La société de gestion tient à disposition l'état du carnet d'ordres, sur simple demande par e-mail ou par courrier ou sur le site www.la-francaise.com –sur lequel figurent les cinq prix offerts les plus hauts à l'achat et les cinq prix offerts les plus bas à la vente avec les quantités correspondantes –, la valeur de réalisation, le dernier dividende annuel distribué ainsi que le montant du dividende prévisionnel.**

**** La Française REM S.A.S. au capital de 1 290 960 € - 399 922 699 RCS Paris**

Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 PARIS

La société de gestion de portefeuille La Française REM a reçu l'agrément AMF n° GP-07000038 du 26/06/2007 et l'Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014.

Les informations contenues dans le présent document feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes pour le compte desquelles sont enregistrées lesdites informations auront la faculté d'exercer un droit d'accès et de rectification dudit fichier en s'adressant à La Française par courrier ou par mail à l'adresse dpo@la-francaise.com.

